

COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE THEMATIQUE SUR « DECENTRALISATION ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL »

Dans le cadre des activités commémoratives des trente années de partenariat entre le Burkina Faso et la Suisse et en marge du 10ème sommet de la Francophonie, le Bureau de la Coopération Suisse au Burkina a organisé une série de conférences thématiques dont une sur la décentralisation et le développement local. Le thème central de cette conférence qui s'est tenue le 26/11/2004 dans le village de la Francophonie sise au SIAO (Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou) est **« comment la décentralisation peut-elle renforcer l'appropriation sociale de la gestion des ressources publiques locales ? »**

La modération de cette table ronde était assurée par Monsieur Raogo SAWADOGO ancien Président de la Commission Nationale de la Décentralisation (CND), et actuel Président de l'ACE/RECIT.

Le panel institutions et administrations conviées pour animer la conférence était composé de :

- Ministère de l'administration Territoriale et de la Décentralisation (Secrétariat Générale, Direction Générale du Développement des Collectivités Locales, Direction des Finances Locales)
- L'Association des Municipalités du Burkina Faso, représentée par le Secrétaire Général,
- Maires, pris individuellement et, représentés par ceux de Yako et Gaoua,
- partenaires techniques et financiers représentés par la coopération allemande (FICOM, HIMO, PFA) et la coopération néerlandaise (SNV).

Les échanges autour du thème ont été articulés en trois points :

- 1) Le constat de l'état actuel de la gestion des affaires publiques locales
- 2) La mobilisation et le contrôle des ressources financières par les élus locaux
- 3) Le transfert de rôles et compétences de l'Etat vers les collectivités locales.

1- Constat de l'état actuel de gestion des affaires publiques locales

Ce point a été introduit par quatre intervenants, constituant les regards croisés de l'Etat (un Directeur du MATD), du pouvoir local (un Maire), des Partenaires techniques et Financiers (un agent de la SNV) et de la Société civile (président de ACE/RECIT)

Le Représentant de l'Etat a fait le point sur les évolutions marquantes du processus de décentralisation Burkinabé, et les enjeux et défis actuels. Il en a établi un bilan (voir ci-après) et mentionné les aspects en cours de traitement à l'étape actuelle : il s'agit notamment de la relecture en cours, par l'Assemblée nationale, des textes d'orientations de la décentralisation (TOD).

Le diagnostic de la situation après 9 ans de mise en œuvre de la décentralisation donne les résultats suivants :

- au titre des acquis, il y a :
 - o Existence de conseils municipaux qui fonctionnent régulièrement,
 - o Réalisation d'infrastructures (économiques et sociales)

- Accroissement du budget communal
 - Accroissement du jumelage (de 92 jumelages en 2001 à plus de 200 en 2004)
 - Existence de services de proximité
 - Emergence d'un sentiment d'appartenance à une collectivité
 - Création de communauté de communes courant juillet 2004
 - Création d'emplois (environ 740 au niveau des communes)
- au titre des insuffisances on peut noter :
- Inadéquation entre ressources financières et besoins des collectivités
 - Inadaptation de la fiscalité locale
 - Faiblesse des ressources humaines
 - Résistance administrative
 - Absence de culture démocratique
 - Incivisme des populations
 - Analphabétisme
 - Faible capacité de gestion

Pour mieux accroître et consolider les acquis, l'Etat veut assurer le transfert des compétences

La situation actuelle appelle quelques observations. La décentralisation a :

- renforcé la démocratie : en effet le taux de participation aux élections va crescendo. De 70% en 1995, il est passé à 80% en 2000,
- entraîné un essor communal,
- accru l'imputabilité directe à la base (une plus grande implication des acteurs locaux),
- favorisé l'émergence des initiatives locales de développement, et des PME/PMI,
- permis la modernisation de l'Etat.

Sur la gestion des affaires publiques locales, selon le responsable de la SNV, la décentralisation aurait entraîné un bon fonctionnement des conseils municipaux, l'augmentation des budgets et l'instauration de la concertation au sein des conseils municipaux. Mais elle aurait eu davantage d'effets probants si des facteurs tels l'insuffisance et/ou le manque de communication, l'insuffisance voire le manque d'objectifs (pilotage à vue), l'inexistence de contrôle imputable aux pesanteurs politiques ne venaient entacher la bonne marche du processus.

Monsieur SAWADOGO Raogo dans son intervention a schématisé l'évolution des processus à travers trois dynamiques : a) 2 pas en avant, 1 en arrière b) 1 pas en avant, 2 pas en arrière, c) 2 pas en avant, 2 pas en arrière.

Il a interpellé l'assistance et en particulier le Ministère de tutelle à situer dans quel mouvement s'inscrit le Burkina Faso en matière de décentralisation. Selon l'argumentaire du Secrétaire Général du MATD, le Burkina Faso se trouve dans la dynamique du « 2 pas en avant, 2 pas en arrière » et les causes de cette situation sont à rechercher dans l'inexistence de cadre de référence et d'ancrage pour le processus de décentralisation. Il a également mentionné l'engagement timide du politique (pour preuve la dissolution de la CND qui devait intervenir en 2000 pour laisser place à une administration structurelle innovante n'a pas été effective).

Par ailleurs, il affirme que la décentralisation étant un chantier qui tarde à s'achever, les acteurs concernés, ne parvenant pas à s'approprier et consolider le processus, l'ont expressément mis en ballottage. Ainsi la disparition du Collectif des bailleurs de fonds, du Groupe d'Appui à l'ancien Ministère de l'Administration Territoriale (GAMATS), et aussi l'inexistence de demande expresse des organisations en matière de décentralisation sont autant de facteurs qui mettent le Burkina Faso dans une situation stagnante selon le modérateur de l'atelier. Cette série d'interventions sur l'état des lieux a suscité des interrogations et débats très nourris.

Ce qu'il faut retenir in fine de ce premier point selon le modérateur, c'est que les insuffisances suscitées ne sont pas imputables à la décentralisation. Il y a une réelle volonté politique de poursuivre le processus de décentralisation. Et enfin, il faut une nouvelle mobilisation des énergies plurielles pour faire avancer le processus.

2- La mobilisation des ressources

L'introduction à ce thème a été présentée par le Directeur des Finances locales, Monsieur Dramane SANOU. Il a défini deux types de ressources :

- les ressources pour le fonctionnement issues des taxes et impôts, des recettes domaniales et de la dotation de l'Etat.
- Les ressources pour l'investissement constituées de subventions et d'emprunts

Il ressort que le niveau de mobilisation des ressources est fonction de la taille de la commune (commune de Ouagadougou par rapport à une commune émergente comme Yako ou Gayeri). En d'autres termes, il est difficile pour les communes émergentes dépourvues d'infrastructures économiques de mobiliser des ressources pour leur fonctionnement encore moins pour les investissements. Les acteurs de mobilisation des ressources sont : la Mairie, le conseil municipal, le Trésor, les Impôts. Pour cela, les PTF devraient appuyer davantage les communes dans le cadre de la décentralisation.

La création de communes suppose la création d'infrastructures sociales et économiques (écoles, dispensaires, marché...), une multiplication des ressources humaines, une révision des conditions d'intervention des PTF et une catégorisation des communes. Il faudrait par ailleurs ébranler la rigidité dont fait montrer l'Etat et renforcer les compétences pour une meilleure mobilisation des ressources autre que la collecte.

Les enseignements que l'on peut tirer de ce deuxième point sont que l'Etat ne favorise pas la mobilisation des ressources pour les communes. Par conséquent l'Etat doit transférer les financements aux collectivités pour la réalisation de leurs activités car le contribuable paie un fort taux par le manque de fournitures et livraison de services.

3- Transfert des rôles /compétences

Sur ce point l'Etat a été indexé car s'il a favorisé la déconcentration des services, il n'en est pas de même du transfert des compétences. L'intervention du SG du MATD a apporté un éclairage sur l'action de l'Etat en matière de transfert de compétences.

Le processus est enclenché et des concertations avec les différents acteurs (Etat, communes, société civile) sont en cours pour trouver un mode opératoire. Déjà le recensement des patrimoines étant achevé, des lois et arrêtés viendront parachever le transfert prioritaire des patrimoines dans les domaines du préscolaire, du scolaire, de la santé, la jeunesse, la culture et le sport.

Et en réponse aux inquiétudes des communes émergentes quant à leur capacité de gérer ce patrimoine s'il n'est pas accompagné de ressources financières adéquates, l'Etat doit veiller au renforcement des capacités managériales des communes qui constitue selon le SG une des conditions sine qua non à une bonne gestion des patrimoines. Le transfert des patrimoines peut être effectif d'ici janvier 2005 tandis que celui des ressources humaines ne le sera techniquement qu'après mars 2005.

En définitive, l'Etat assume de plus en plus sa responsabilité et veut procéder au transfert de compétences au niveau des collectivités locales. Des préalables doivent être faits pour permettre aux collectivités d'assurer convenablement ce transfert. Aussi un renforcement des capacités des services déconcentrés pour une appropriation sociale de la décentralisation s'impose.